



PREFETE DE LA DORDOGNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

**Projet de défrichement
pour la réalisation d'un lotissement
commune de Boulazac Isle Manoire**

Il sera procédé à une mise à disposition du public du 02 mai 2017 au 16 mai 2017 inclus du dossier concernant un projet de défrichement d'une surface de 1,10 hectare au lieu-dit « Le Suchet », sur la commune de Boulazac Isle Manoire pour la réalisation d'un lotissement.

Le responsable de ce projet est la Commune de Boulazac Isle Manoire – Espace Agora BP 161 – 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE. Les informations relatives au projet peuvent lui être demandées.

Le dossier de demande d'autorisation de défrichement comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera mis à disposition du public à la mairie de Boulazac Isle Manoire où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public et consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet.

A la fin de la mise à disposition, le responsable du projet, la Commune de Boulazac Isle Manoire, recueillera les avis formulés et fera le bilan de la mise à disposition qu'il adressera à la Préfète, à la Direction Départementale des Territoires.

Le bilan de la mise à disposition sera consultable par le public à la mairie de Boulazac Isle Manoire, à la Direction Départementale des Territoires - Service Connaissance et Animation Territoriale ainsi que sur le site internet de la Préfecture : www.dordogne.gouv.fr.

La Préfète de la Dordogne est compétente pour statuer sur la demande d'autorisation de défrichement sollicitée.